

## ANNEXE 1

## Volet accompagnement par les pairs

### Devenir enseignant accompagnateur nécessite :

L'approbation par la direction de l'école qui remplit et transmet le formulaire approprié\*

La participation aux formations prévues pour soutenir le travail d'accompagnateur

Le respect de la confidentialité des échanges avec l'accompagné

Une volonté de s'engager dans le projet pour l'année scolaire

*\* En formation professionnelle l'enseignant accompagnateur s'inscrit lui-même avec la supervision du conseiller pédagogique*

### Conditions d'exercice des accompagnateurs

- Une demi-journée de libération est offerte aux accompagnateurs de la FGJ et de la FGA/Francisation pour la préparation de l'accueil et de l'accompagnement des enseignants débutants
- En formation professionnelle, la libération est offerte sur demande, à la direction d'école, lorsque la période d'activités professionnelles (AP) ne suffit pas

### Conditions d'exercice lors de jumelages à la FGJ

Lors d'un accompagnement d'un nouvel enseignant, tel que défini par le programme IPE :

- Deux journées de libération sont offertes **pour l'accompagnateur et l'accompagné** et ce dans le but de faciliter les rencontres entre l'accompagné et l'accompagnateur
- Du temps est reconnu dans la tâche complémentaire **de l'accompagnateur et de l'accompagné**, soit : 27 minutes / 9 jours au secondaire et 15 minutes / 5 jours au primaire
- Un montant forfaitaire de **300\$ est versé à l'accompagnateur seulement** à la fin de l'année scolaire pour chaque jumelage d'une année complète ou 150\$ pour un jumelage d'une demi-année

### Conditions d'exercice lors de jumelages à la FGA

- Du temps de libération est offert **pour l'accompagnateur et l'accompagné** et ce pour faciliter leurs rencontres, cela correspond à 2,5 heures par session de 2 mois
- Du temps est reconnu dans la tâche complémentaire **de l'accompagnateur et de l'accompagné**, soit : 15 minutes / 5 jours
- Un montant forfaitaire de **300\$ est versé à l'accompagnateur seulement** à la fin de l'année scolaire pour chaque jumelage d'une année complète ou 60\$ par jumelage d'une session

### Conditions d'exercice lors de jumelages à la FP

- Un montant forfaitaire de **300\$ est versé à l'accompagnateur seulement** à la fin de l'année scolaire pour chaque jumelage d'une année complète ou 150\$ pour un jumelage d'une demi-année

## **Profil de l'accompagnateur**

### Habilités personnelles

- Disponibilité, flexibilité et capacité de transparence
- Capacité à mettre en perspective ses propres valeurs, sa vision des choses
- Bon sens de l'observation

### Habilités interpersonnelles

- Sens de l'écoute, attitude d'empathie et de soutien
- Facilité d'approche et habiletés de communication interpersonnelle
- Ouverture aux différences
- Capacité à gérer un entretien et à formuler des rétroactions constructives
- Habileté à guider l'enseignant en début de carrière dans sa pratique par l'observation, les échanges et l'analyse de situations pédagogiques
- Partage de son expertise

### Habilités professionnelles au CSSDM

- Cinq années d'expérience en enseignement minimalement (aux secteurs de la FGJ et de la FGA et FGA/Francisation)
- Désir de s'engager dans un projet d'accompagnement
- Habileté en gestion de classe
- Capacité à nommer et à partager ses pratiques pédagogiques
- Habileté à résoudre des problèmes
- Souci constant de l'éthique professionnelle
- Pratique pour soi-même de la démarche réflexive (capacité à se remettre en question)
- Connaissance des problématiques relatives à l'entrée dans la profession et ouverture
- Partage son expertise pour développer chez l'enseignant débutant des comportements professionnels

*\*Les balises du programme sont redéfinies chaque année en fonction du budget et dans l'esprit d'offrir des services à un maximum d'enseignants.*

---

### **Formulaire de candidature pour devenir accompagnateur**

Aux secteurs FGA, FGA/Francisation et FGJ, le formulaire doit être rempli en ligne par la direction d'établissement à : [insertion-enseignants.csdm.qc.ca](https://insertion-enseignants.csdm.qc.ca) sous l'onglet « Formulaires ». Au secteur FP, la mise en candidature pour devenir accompagnateur et le formulaire d'inscriptions des enseignants accompagnée sont gérés conjointement via la plate-forme « Moodle ».

### **Enregistrement d'un jumelage (secteur FGA, FGA/Francisation et FGJ)**

Le formulaire doit être rempli en ligne par la direction d'établissement à : [insertion-enseignants.csdm.qc.ca](https://insertion-enseignants.csdm.qc.ca) sous l'onglet « Formulaires ». Au secteur FP, il n'y a pas de formulaire de jumelage à remplir.

*Pour toute question, veuillez communiquer avec les responsables du programme à : [ipe@csdm.qc.ca](mailto:ipe@csdm.qc.ca) ou au 514-596-6404*